

À retourner au plus tard **1 mois** avant l'événement à la
Communauté de communes de l'île d'Oléron, accueil@cdc-oleron.fr, fax : 05.46.47.12.88

Lors de la distribution, se munir d'un **chèque de caution** à l'ordre de la **Régie Oléron Déchets** pour obtenir les gobelets.

Entre Nom de la structure : Adresse : Tél : Mail : Présidé par :	Et La Communauté de Communes de l'île d'Oléron 59 Route des Allées 17310 Saint-Pierre d'Oléron Tél : 05 46 47 24 68 Fax : 05 46 47 12 88 Présidé par M.PARENT
--	--

Dans le cadre de son Agenda 21, la Communauté de communes a acquis des gobelets réutilisables de 25 cl dans un but économique (matière, transport) et écologique (réduction des déchets), afin de les prêter aux organisateurs de manifestations, festivals, fêtes et événements sur l'île.

Le système du gobelet réutilisable et consigné est devenu une excellente alternative aux gobelets jetables. En effet, il est plus résistant (*accepte les boissons chaudes*), lavable en machine (*80°C maximum*) et génère moins de déchets. La consigne significative de 1€ permet d'en garantir la récupération.

Également, la Communauté de communes de l'île d'Oléron propose la mise à disposition de panières de collecte des bouchons de liège lors des manifestations, pour améliorer le tri des déchets.

Cette convention a pour objet de définir les obligations liant les deux parties.

Article 1 – Objet de la charte et obligation de la Communauté de communes

La présente convention définit les conditions dans lesquelles la Communauté de communes met à disposition à titre gracieux des gobelets réutilisables ainsi que des panières de collecte des bouchons de liège.

Article 2 – Manifestation et équipements souhaités (à compléter par l'emprunteur)

Nom de l'évènement :

Date : Lieu :

Nombre de personnes attendues :

Nombre de gobelets souhaités : Panière de collecte des bouchons de liège :

À titre indicatif, et sans que cela n'engage la collectivité, il faut prévoir environ 3 gobelets par personnes attendues.

Date d'emprunt souhaité : Date de restitution souhaitée :

Article 3 – Modalités d'emprunt

Pour chaque emprunt, les modalités de prêt sont définies dans la fiche de prêt à l'article 6 de la présente convention. Les gobelets sont stockés en caisse de 440 gobelets ou en caisse de 110 gobelets.

Information pour l'emprunt et la restitution des équipements :

Adresse : Bâtiment NICOLLIN – Bois d'Anga - 17 310 SAINT PIERRE D'OLÉRON

Horaires : Du lundi au vendredi de 9h00 à 13h00

Article 4 – Obligation de l'emprunteur

L'emprunteur s'engage à n'utiliser les gobelets mis à disposition que dans le cadre de la manifestation initialement prévue.

A la date d'emprunt, l'emprunteur devra fournir un chèque de caution (non encaissé) s'élevant à 0.50 € par gobelet et 15€ par panière de collecte des bouchons de liège.

À compter de la date d'emprunt des gobelets, l'emprunteur sera responsable de l'hygiène, la propreté et des dégradations subies, à l'exception de celles résultant d'une usure normale. L'emprunteur s'engage alors à transporter les gobelets (quantité définie dans la fiche de prêt), ne pas les détériorer et les retourner dans leur conditionnement initial, lavés, séchés et rangés, accompagnés du panneau explicatif sur le système de consigne remis avec la caisse.

CONSIGNES D'HYGIENE pour les gobelets :

Lors de l'utilisation ne pas mélanger les gobelets propres et sales.

Laver mécaniquement le gobelet après utilisation.

Essuyer et sécher les gobelets avant le rangement pour éviter les moisissures.

Vérifier la propreté intérieure et extérieure des caisses.

Lors de la restitution, si des restes alimentaires ou des traces d'humidité sont constatées ou, dans un délai d'une semaine, si des moisissures apparaissent, la collectivité se donne le droit de demander un nouveau lavage à l'emprunteur ou procédera au lavage des gobelets, par caisse complète, moyennant une contrepartie financière à la charge de l'emprunteur de 12,25 € TTC pour 100 gobelets, soit 54 € TTC pour une caisse de 440 gobelets et 13.50 € TTC pour une caisse de 110 gobelets.

Lors de la restitution, l'organisateur sera tenu de rembourser les équipements non restitués ou endommagés. Le tarif en vigueur est de 0.50 € par gobelet et de 15€ par panier de collecte des bouchons de liège, payable sur place en chèque à l'ordre de la Régie Oléron Déchets, en espèces ou carte bancaire.

La Communauté de communes s'engage à retourner le chèque de caution dès le paiement du règlement de la facture par l'organisateur.

Article 5 – Modification

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant entre les parties.

Article 6 – Fiche de prêt (A COMPLETER A LA DATE D'EMPRUNT ET A LA DATE DE RESTITUTION DES GOBELETS)

	Emprunt	Restitution
DATE
QUANTITE de GOBELETS <i>sous réserve des stocks disponibles</i>	440 gobelets x = 110 gobelets x = Total emprunté =	Gobelets rendus = <i>Gobelet(s) non restitué(s) =</i>
N° de caisse(s) GOBELETS
Nombre de PANIERE de collecte des bouchons de liège
ETAT des équipements	_____	
Montant du chèque de CAUTION <i>0.50 € par gobelet + 15€ par panier</i> €	_____
Montant de la FACTURE <i>Non-restitués, endommagés : 0.50 €/gobelet + 15 € par panier</i>	_____ €
Montant de la FACTURE <i>Lavage : 54 € TTC pour 440 gobelets, 13.50 € TTC pour 110 gobelets</i>	_____ €

<u>L'emprunteur</u> NOM, Prénom et signature		
<u>La Communauté de communes de l'île d'Oléron</u> NOM, Prénom et signature		